

Pour l'association Tamm Ha Tamm
29217 Plougonvelin

Mairie
Service Urbanisme
29217 Plougonvelin

Plougonvelin, le 07/03/2019

Objet : Synthèse des réunions du 07 janvier 2019, 26 janvier 2019 et 19 février 2019.

Cc : M. Bellour, président de BMH, M. Fauvet, architecte, M. Pascal Lelarge, Préfet du Finistère

Monsieur Le Maire,

Dans le cadre du projet Cœur de Bourg, nous avons effectué 3 réunions, respectivement les :

- 07 janvier 2019 avec M. Bellour, président de BMH, M. Provost, directeur du département Promotion et Services immobiliers de BMH et M. Guernalec, chargé d'opérations à BMH,
- 26 janvier 2019 avec M. Bernard Guerec, Maire de Plougonvelin et Mme Calvez, adjointe à l'urbanisme,
- 19 février 2019 avec M. Bernard Guerec, Maire de Plougonvelin, Mme Calvez, adjointe à l'urbanisme et M. Fauvet, Architecte.

A la suite de ces trois entretiens, nous comprenons que :

- la mairie de Plougonvelin, administration publique, M. Bellour, président de BMH ainsi que M. Fauvet, architecte, ne souhaitent pas impliquer la population afin d'appréhender au mieux les attentes des Plougonvelinois(es) concernant ce projet majeur pour la commune. M. Guerec juge l'implication des Plougonvelinois(es) trop compliquée à mettre en œuvre et sans valeur ajoutée.
 - *Cette absence de concertation n'est pas jugée recevable par les représentants de l'association Tamm Ha Tamm. Nous demandons que les Plougonvelinois(es) soient consulté(e)s et non plus simplement informé(e)s lors d'un conseil municipal et d'une réunion d'information publique. Tamm Ha Tamm demande plus de démocratie participative à Plougonvelin.*
- la mairie, BMH et le cabinet d'architecte Guy Fauvet souhaitent détruire le patrimoine bâti du centre bourg, plus précisément l'ancienne école et le bâtiment dit "BDS", plutôt que de le réhabiliter et cela pour des raisons de normes à respecter et de coût de rénovation. L'ancienne école est soumise à une double peine. La mairie et

le cabinet d'architecte Guy Fauvet souhaite détruire cette école dans le but avoué d'y installer une placette jugée commercialement plus attractive.

- *Cette destruction va à l'encontre des souhaits de nombreux Plougonvelinois(es). Cette décision unilatérale n'est donc pas jugée recevable par les représentants de l'association Tamm Ha Tamm qui demande à nouveau la préservation du patrimoine existant et l'intégration dans le nouveau projet de Centre Bourg. De nombreux exemples de communes en Finistère montrent que cette préservation du bâti ancien est réalisable.*
- la mairie et le cabinet d'architecte Guy Fauvet souhaitent se limiter à l'application de la RT2012 et estiment qu'un classement en Ecohabitat, proposé par Tamm Ha Tamm, n'est pas applicable au projet Cœur de Bourg.
 - *Cette décision n'est pas jugée recevable par les représentants de l'association Tamm Ha Tamm qui a montré que divers projets Cœur de Bourg avaient bénéficié de l'appellation Ecohabitat en Finistère et qu'un projet écologique plus soucieux de l'environnement était possible.*

Concernant la concertation avec le public, la préservation du bâti ancien ainsi que la construction durable, Tamm Ha Tamm en apportant diverses sources de documents provenant entre autres de la DREAL, du CESER, du CAUE et du Courrier des Maires a démontré de manière pragmatique et simple qu'un projet alternatif plus respectueux était possible.

Il est regrettable que la mairie ait refusé et refuse de consulter toutes autres administrations ayant à cœur d'apporter un support effectif à la réalisation de ce type de projet.

Il est regrettable que la Mairie ait confirmé que le projet ne changerait pas.

Tamm Ha Tamm demande que :

- la Mairie, administration publique ainsi que BMH, établissement public stoppent le projet actuel et impliquent de manière légitime la population dans la définition d'un projet alternatif souhaité par une partie de la population.
- la mairie consulte le CAUE et l'ABF afin de recueillir leurs conseils avisés quant aux contraintes techniques dont elle nous a fait part
- le cabinet d'Architecture Guy Fauvet ne se retranche pas uniquement derrière des normes techniques afin de justifier de la destruction du centre bourg de Plougonvelin
- BMH mette en concurrence le cabinet d'architecte Guy Fauvet comme il nous l'a suggéré afin de développer une alternative au projet actuel
- la mairie et BMH soient porteur d'un projet durablement ambitieux.

Privilégier la voix des habitants et choisir le mode coopératif comme rapport entre municipalité et habitants, préserver le patrimoine ancien et adopter des techniques d'écoconstruction sont des valeurs de base défendues par notre association. Tamm Ha Tamm regrette que ces valeurs de base ne soient pas partagées.

Nous sollicitons à nouveau l'écoute de la Mairie, de BMH et du cabinet d'architecte quant à la définition d'un projet alternatif en concertant et donc en associant les habitants, les commerçants, les responsables touristiques et patrimoniaux de la CCPI.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour Tamm Ha Tamm,
Jérémy Langlet, Claude Le Guitton, Thierry Pawlaczyk, Martine Stéphan, Isabelle Vigouroux